Montgermont

MARCHE PUBLIC DE FOURNITURES ET DE SERVICES

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Objet du marché

FOURNITURE DE TITRES RESTAURANT EN FORMAT CARTE DÉMATERIALISÉ

POUR LA COMMUNE DE MONTGERMONT

Pouvoir adjudicateur

Commune de MONTGERMONT
Représentée par M. Laurent PRIZÉ, Maire
Place Jane Beusnel
35760 MONTGERMONT

Numéro de Marché : 2026-03-Titres restaurant

Date limite de remise des offres : Mardi 8 décembre 2026 12h00

Article premier : Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet de la consultation

La présente consultation concerne la fourniture de titres restaurant en format carte dématérialisé pour la Commune et le CCAS de MONTGERMONT à compter du 1er janvier 2027.

Ces titres restaurant sont destinés aux agents de la commune et du CCAS. Les titres restaurant sont d'une valeur faciale de 7.00 euros TTC. Potentiellement 50 agents bénéficieront des titres restaurant.

Le nombre de titres estimatif annuel est de 6 000, pour un montant annuel estimatif de 42 000 € TTC. Ce chiffre n'est donné qu'à titre d'indication et ne peut en aucun cas engager la commune sur les quantités qui seront commandées durant la période du marché.

Lieux d'exécution : Montgermont

1.2 - Procédure

La présente consultation est une procédure adaptée soumise aux dispositions des articles L2123-1 et suivants du code de la commande publique.

Les prestations feront l'objet d'un accord cadre passé en application des articles L.2125-1, R.2162-1 à R.2162-6, R2162-13 et R.2162-14 du code de la commande publique. Les bons de commande seront notifiés par le pouvoir adjudicateur au fur et à mesure des besoins.

1.3 - Décomposition de la consultation

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches ou en lots.

1.4 - Conditions de participation des concurrents

En cas de groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement conjoint avec mandataire solidaire. Si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur tel qu'il est indiqué ci-dessus.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :
- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
- En qualité de membres de plusieurs groupements.

1.5 - Nomenclature communautaire

La classification principale conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :
Classification principale : Chèques-repas. (301997708-1)

Article 2 : Conditions de la consultation

2.1 - Durée du marché - Délais d'exécution

Les délais d'exécution des commandes passées durant la période de validité du marché seront fixés dans le cadre de l'acte d'engagement et du C.C.A.P.

2.2 - Variantes et Prestations supplémentaires ou alternatives

Aucune variante n'est autorisée, et aucune prestation supplémentaire ou alternative n'est prévue.

2.3 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **90 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

2.4 - Mode de règlement du marché et modalités de financement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) du marché, seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

2.5 – Conditions particulières d'exécution

Aucune prestation n'est réservée au profit d'entreprises ou d'établissements visés par les articles L.2113-12 à 16 et R.2113-7 à 8 du code de la commande publique.

Article 3 : Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :
L'acte d'engagement
Le règlement de la consultation (R.C.)
Le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.)
Le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.) et ses documents annexés
Le bordereau des prix unitaire.
Il est disponible à l'adresse électronique indiquée dans l'avis d'appel public à la concurrence : http://megalis.bretagne.bzh

Article 4 : Présentation des candidatures et des offres

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en Euro.

Pour toute demande de renseignements, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : https://marches.megalis.bretagne.bzh
Le DCE complet est téléchargeable sur la plateforme Mégalis Bretagne : http://megalis.bretagne.bzh

4.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

Pièces de la candidature :
Les candidats doivent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) pour présenter leur candidature. Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr

Ils peuvent également utiliser le Document Unique de Marché Européen en application des articles R.2143-4 et R.2143-5 du Code de la Commande Publique
Ils contiendront les éléments indiqués ci-dessous :

- Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise tels que prévus aux articles R.2142-1 à R.2142-9 du Code de la Commande Publique.
- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ;
- Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L.2141-1 à L.2141-11 et R.2143-3 du code de la commande publique
- Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée à l'article L. 5212-1 à 4 du code du travail ;

Les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :
-Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;
·Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels ;
·Extrait de Kbis de moins de 3 mois ;

Les renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :
-Liste des principales fournitures effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique ;
·Description des effectifs moyens annuels du candidat, de l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années pour des marchés de même nature que celle objet du présent marché ;

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Les opérateurs économiques nouvellement créés devront seulement prouver, par tout moyen, leur capacité à réaliser le marché. L'absence de références ne peut en aucun cas aboutir à un rejet de la candidature.

Pièces de l'offre :
Un projet de marché comprenant :
- Le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.) : sans aucune modification datée et signé
- Le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.) et ses documents annexés, à accepter sans aucune modification datée et signé
- L'acte d'engagement
- Le bordereau des prix
- Un mémoire permettant d'apprécier la valeur technique de l'offre précisant les points suivants :
    - méthodologie de la mise en œuvre de la prestation,
    - gestion de la relation client,
    - descriptif de l'outil de gestion en ligne,
    - mesures d'information et de communication auprès des agents de la Ville,
    - mesures s'accompagnement et d'assistances des agents de la Ville,
    - modalités de gestion administrative (outil de gestion des commandes, modalités de chargement des cartes, modalités de remboursement des titres non utilisés, modalités de remplacement des titres en cas de perte, moyens de livraisons utilisés)
    - mesures proposées pour la formation du service ressources humaines
    - attention portée au développement durable

4.2 – Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

Article 5 : Sélection des offres

L'attention des concurrents est attirée sur le fait que toute offre incomplète sera immédiatement écartée.

Critères de notation :
Technique : 70%
Prix : 20%
Performance environnementale : 10%

Détail du système de notation :

1. **Technique : 70% :**

Décomposée de la manière suivante :
- Mesures d'accompagnement du service gestionnaire : 10%
- Mesures d'accompagnement et d'assistance des agents : 10%
- Mesures d'information et de communication auprès des agents : 10%
- Importance du réseau d'établissements acceptant le moyen de règlement dans le département d'Ille et Vilaine et au-delà 10%
- Modalités de gestion administrative (détaillé au dernier paragraphe du point 4.1 du présent RC) 30%

2. **Prix des prestations (20%) :**

Le critère « prix des prestations » sera jugé sur la base des différents frais à supporter dans le cadre de l'exécution de la prestation (Frais de gestion, frais de remplacement et frais annexes)
Formule de calcul de la note « Prix des prestations » :
(Pondération x montant de l'offre la moins disante) / montant de l'offre analysée.

3. **Performance environnementale : 10% :**

Le critère de performance environnementale sera jugé sur la base de :
- la démarche d'éco-conception numérique appliquée à l'application mobile et au portails web (poids des pages, conformité RGAA/numérique responsable),
- l'empreinte carbone et l'efficacité énergétique des serveurs d'hébergement des transactions (PUE, garanties d'origine de l'électricité).
- La composition matérielle des cartes à puce (si applicables) et les modalités concrètes du circuit de collecte/recyclage proposé.

Article 6 : Conditions de remise des plis

6.1 – Transmission électronique

La transmission des documents est effectuée uniquement par voie électronique sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : https://marches.megalis.bretagne.bzh

Article 7 : Choix du prestataire :

7.1 Attribution de l'accord-cadre

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 4 jours.
La signature de l'acte d'engagement vaudra acceptation de toutes les autres pièces du marché.

Article 8 : Renseignements complémentaires

8.1 - Demande de renseignements

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 7 jours avant la date limite de réception des offres, une demande écrite par le biais de la plateforme de dématérialisation des marchés publics à l'adresse suivante : https:// https://marches.megalisbretagne.bzh/
Aucun renseignement ne sera donné par téléphone.
Une réponse sera adressée par le biais de la plateforme de dématérialisation à tous les candidats ayant retiré le dossier si la réponse est de nature à influencer les offres, au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres.

8.2 - Voies et délais de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal administratif de RENNES
3 Contour de la Motte,
35044 Rennes Cedex

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à:
Tribunal administratif de RENNES